



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Déclinaison régionale du plan national de surveillance de *Xylella fastidiosa*

12 juin 2018

DRAAF Hauts-de-France

Qu'est-ce-que *Xylella fastidiosa* ?

- Organisme nuisible de quarantaine de l'Union Européenne dont l'introduction et la dissémination doivent être interdites dans tous les EM (annexe IAll directive 2000/29 - danger sanitaire de catégorie 1)
- Bactérie polyphage (vignes, oliviers, arbres fruitiers, caféiers, agrumes,...)
- Transmission essentiellement par insectes
- Symptômes peu spécifiques (flétrissement, brûlures foliaires) => détection difficile
- Pas de moyens curatifs pour lutter contre cette bactérie



Xylella fastidiosa : répartition et enjeux

- Détectée en Amérique, Asie, Europe (Italie, Allemagne, Espagne, France)
- Enjeux économiques, environnementaux, patrimoniaux
- Actions mises en place :
 - surveiller le territoire (garantir statut indemne, détection précoce d'éventuels foyers),
 - lutter contre bactérie dans les zones délimitées
 - protéger les zones indemnes
 - améliorer connaissances de Xylella et de ses vecteurs pour adapter stratégies

La surveillance de *Xylella f.* en Hauts-de-France



- Surveillance programmée officielle =
 - inspections documentaires/phytosanitaires chez producteurs/revendeurs PPE avec prélèvements symptomatiques systématiques / asymptomatiques selon les cas.
 - Inspections SORE filières à risques (arboriculture, ornemental, viticulture)
 - Inspections Point Entrée Communautaire



PLANTES **EN** DANGER

La bactérie *Xylella fastidiosa* est un danger mortel
pour plus de 200 espèces végétales

LES SYMPTÔMES DE LA MALADIE SONT DIFFICILES
À RECONNAÎTRE ET IL N'EXISTE AUCUN TRAITEMENT

**NE FAITES PAS VOYAGER LES PLANTES
POUR NE PAS PROPAGER LA MALADIE**